

Santé Active

Règlement d'ordre intérieur

1. L'accès à la salle de sport est formellement interdit aux enfants et aux personnes ne prenant pas part aux activités, sauf dérogation donnée par la direction.
2. Afin que chacun se sente respecté dans la pratique de son sport, et que l'ambiance y soit propice, nous demandons aux membres d'adopter une attitude susceptible de ne pas perturber les autres adhérents.
3. Chaque abonné portera une tenue vestimentaire correcte et adaptée et se munira de chaussures de sport pour l'intérieur uniquement réservées à cet usage. Le changement de chaussures se fera au sein du centre.
4. Les membres respecteront le matériel mis à leur disposition, en l'utilisant correctement selon les recommandations reçues, ils le traiteront avec douceur et le cas échéant le rangeront après utilisation.
5. Les règles élémentaires d'hygiène et de propreté seront appliquées par tous. Il sera notamment demandé d'apporter une serviette pour protéger les engins et ou les essuyer après usage.
6. Il est strictement interdit de fumer dans tout l'établissement.
7. Il est demandé aux membres de respecter scrupuleusement les horaires de l'établissement.
8. Le contrat d'affiliation, donne, durant toute la durée de l'abonnement choisi, la possibilité de participer aux sorties prévues par le centre.
9. Les abonnées participent au tri des déchets et utilisent correctement mises à leur disposition (déchets résiduels et pmc).